

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

Tacoignières,
Le 1^{er} septembre 2017
À 20 H 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire de séance élue est : Mme Sandrine Anouilh.

Présents: Mmes Catherine Brun, Valérie Piovan, Sandrine Anouilh, Jacqueline Fornasiero, Jocelyne Fréquant,
MM. Jean-Jacques Mansat, Patrice Le Bail, Alain Pierre, Ludovic Gastinois.
Christian Jacques

Absents excusés : Mmes Céline Léger (pouvoir à L. Gastinois), Marie Françoise Pelozuelo (pouvoir à J.J. Mansat),
MM. Gérard Faure (pouvoir à A. Pierre), Bernard Mignot (pouvoir à V. Piovan), Marc Morel.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017.

2°) FINANCES

2.1. Point sur les finances au 31 août 2017

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
INVESTISSEMENT	64 301,60	162 460,68	98 159,08
FONCTIONNEMENT	312 399,27	336 827,89	24 428,62
			122 587,70

La balance n'intègre pas les recettes du mois d'août d'un montant de 100 768,75 €. Ce qui donne un solde global de 223 356,45 €.

A noter le niveau bas des dépenses d'investissement puisque les opérations contrat rural et contrat de ruralité n'ont pas commencé.

2.2 Décision modificative FPIC (délibération 2017 06 01)

Vu le budget voté par chapitre,

Considérant que le montant du FPIC est supérieur à la prévision budgétaire,

Considérant que le montant de la TAMO est supérieur à la prévision budgétaire,

Considérant qu'une recette de 1 000 € de la Région n'était pas inscrite au budget,

Considérant qu'il y a lieu de provisionner l'article 6453 pour la validation de service d'un ancien agent communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Procède** aux modifications suivantes :

Article 7381 en recette	+ 7 376 €
Article 7472 en recette	+ 1 000 €
Article 739223 en dépense	+ 5 098 €
Article 6453 en dépense	+ 3 278 €

2.3 Subventions de fonctionnement 2017 aux associations (délibération 2017 06 02)

Vu les demandes de subvention de fonctionnement des associations pour l'année 2017,
Considérant les recommandations émises par la commission communale vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Attribue** les subventions de fonctionnement pour l'année 2017 aux associations suivantes :

ACPG Section d'Orgerus	400 €
ATT orgerus	300 €
Entre 2 z'arts	100 €
Les Ateliers musicaux	200 €
Papier crayon	150 €
Tacoignières SLC	1 440 €
Tennis Club d'Orgerus	300 €

3°) TRAVAUX

3.1 Contrat rural

Le dossier transmis est complet et passera en commission au conseil régional courant septembre, puis au conseil départemental en octobre.

3.2 Contrat de ruralité

Le dossier transmis est complet mais le montant des subventions a été revu à la baisse, on en ignore encore le montant.

3.3 Travaux divers

- Bâtiments communaux : le devis de réparation des dégâts dus au vandalisme est de 7 384,20 €.
- Chemin piétonnier : le devis est à venir.
- Logement 8E place de la mairie : les travaux de réparation sont terminés, il reste une gouttière à réparer.

4°) INTERCOMMUNALITE

4.1 CCPH

Installation de la fibre optique : La montée en débit prévue au 01/04/2018 fait l'objet d'un glissement du délai à fin juillet. Un délai de carence de 5 ans s'appliquerait ensuite pour l'installation de la fibre et mènerait à 2023.

Dès lors, il est préférable d'attendre fin 2018 pour une installation directe de la fibre au pied de chaque habitation.

5°) URBANISME

5.1 Avancement du PLU

L'enquête publique est en cours. Le commissaire enquêteur recevra pour la dernière fois le samedi 16 septembre 2017 de 9h à 12h.

L'enquête sera clôturée ce même jour à 12h.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 1 mois pour remettre ses conclusions.

Une réunion est prévue le 14 septembre à 9h30 avec M. Guillemot du bureau d'études « En Perspective ».

5.2 Affaire FEZARD : décision de se porter partie civile (délibération 2017 06 03)

Monsieur le Maire rappelle que M. FEZARD Jean-Luc, propriétaire d'un terrain situé 1, chemin des Houx a réalisé des travaux sans autorisation d'urbanisme et dans une zone agricole NC du POS en début d'année 2016, en méconnaissance du document d'urbanisme en vigueur au moment des travaux.

Suite à la plainte de la mairie réceptionnée le 7 mars 2016 par M. le Procureur de la République, la commune a reçu une convocation à une audience fixée le 13 septembre 2017 à 9h au Tribunal de Grande Instance de Versailles, 5ème chambre, 1ère section.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L.610-1 prévoyant que la commune peut "exercer les droits reconnus à la partie civile, en ce qui concerne les faits commis sur son territoire et constituant une infraction aux dispositions du présent article",

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014 03 11 du 28 mars 2014, portant délégation d'attributions au Maire conformément à l'article L.2122-22 du code précité, et en particulier le 16° autorisant le maire à agir en justice,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de se constituer partie civile pour réparation des préjudices subis, moraux et matériels,
- **Demande** la démolition des ouvrages et la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur,
- **Autorise** M. le Maire à faire tous les actes nécessaires en vue de cette action, notamment en désignant le cabinet d'avocat de Me François LE BAUT, avocat à la Cour, Barreau des Hauts de Seine, 43, rue des Coudrais, 92330 SCEAUX.

6°) AFFAIRES SCOLAIRES

6.1 Rentrée des classes

Les effectifs de la rentrée des classes 2017/2018 sont de 100 élèves répartis de la manière suivante :

- 31 élèves sur 2 classes maternelles
- 69 élèves sur 3 classes élémentaires

7°) AFFAIRES DIVERSES

7.1 Fermeture du PN 22

La SNCF prévoit de fermer le passage à niveau de la rue de la gare du mercredi 4 octobre à 21h au vendredi 6 octobre 2017 à 6h pour des travaux de nivellement. M. Le maire a demandé que ces dates soient déplacées pendant les congés scolaires entre le 23 octobre et le 3 novembre 2017.

La mairie est en attente de la réponse de la SNCF.

7.2 Courrier de M. et Mme Desmoulins

M. et Mme Desmoulins nous ont fait parvenir un courrier relatif au ralentisseur installé devant leur domicile au 7, rue des Bas Fonceaux, qui serait à l'origine de nuisances et qui ne respecterait pas les normes en vigueur. Cette installation ayant été traitée par le cabinet « Foncier Experts » avec validation de la part du Conseil Général, M. le Maire propose de transmettre le dossier au cabinet « Foncier Experts » pour examen de la demande et conclusions.

7.3 Brocante / Vide grenier

La brocante aura lieu dimanche 3 septembre sur le terrain communal.

52 exposants sont actuellement inscrits pour un linéaire de 306 mètres. C'est un peu moins que l'an dernier avec un linéaire de 380 mètres et 80 exposants.

7.4 Demande de prêt des cages de but

Un administré a fait une demande de prêt des cages de but pour jouer au foot tous les dimanches sur le terrain communal. Cette activité ne pouvant se faire que dans le cadre d'une association, il appartient au demandeur de se rapprocher de Tacoignières SLC.

La séance est levée à 23h20